

EXPIRATION DES CONCESSIONS CIMETIERE EN 2025

N° de concession	Nom du concessionnaire d'origine / de l'ayant droit	Superficie	Date d'échéance
B-0198	PERRILLAT-COLLOMB Jean / PERRILLAT-COLLOMB Jacky	2m2	10/09/2025
D-0375	DRANCY Philippe	2m2	10/09/2025
A-0237	POCHAT Irène	2m2	08/10/2025

Le titulaire ou un ayant droit d'une concession citée ci-dessus, est invité à contacter la Mairie pour connaître les modalités de renouvellement.

Ce renouvellement peut se faire pendant les 2 ans qui suivent l'expiration de la concession.

A l'issue de ce délai, la Commune dispose du terrain.

Affiché le 15 octobre 2024 – Actualisé le 21/04/2026